



Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 26 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt six mars les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 16 mars 2018

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. ROUSSELLE René, M. VAUDRON Francis, M. ROUSSEAU Jean, M. HOURY Daniel, Mme PISTRE Brigitte, M. TUFFIER Daniel, Mme HUILLERY Denise, M. GUERIN Yves, M. GERARD Eric M. THOMAS Michel, Mme BRANDELON Sylvia, M. JEROME Bruno, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. CHANTELOUP Patrice, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme CHEVALIER Marylène, M. FEZARD Francis, M. POULAIN Claude, M. LAMIRAULT Luc, M. BARRAL Christophe, M. VILLEDIEU Christian, M. BONISSOL Charles, M. CERCEAU Jean-Michel, M. MIGER Laurent, M. COUTANT Patrick

Etaient excusés : M. RUEL Yves, Mme VARENNE Josette

Assistaient également : M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme VALLEE Monique (Directrice des finances), Mme MALHERBE Martine.

Pouvoirs :

M. PROVOT Victor donne pouvoir à M. MIGER Laurent

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 février 2018
- 2- Attribution du marché d'élaboration des deux PLUi
- 3- Convention avec le PNR du Perche pour l'évaluation environnementale du PLUi
- 4- Voirie communautaire :
 - Validation du programme de travaux 2018
 - Demandes de subvention FDI
 - Délégation de la compétence voirie
- 5- Compétence GEMAPI : Approbation des statuts du SMAR 28
- 6- Modification du tableau des effectifs
- 7- Domaine de l'Abbaye : fixation des tarifs de l'Escape Game
- 8- Subvention aux associations
- 9- Subventions aux budgets annexes
- 10- Fiscalité : taux d'imposition 2018
- 11- Durée d'amortissement des immobilisations
- 12- Constitutions de provisions
- 13- Vote des budgets primitifs 2018
- 14- Questions diverses

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 février 2018

Il est précisé que la délibération 38-18 concernant la compétence Gémapi et l'adhésion au SMAR a bien été transmise au contrôle de la légalité en mentionnant 1 abstention et 1 voix contre. L'erreur dans le compte rendu sera corrigée.

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal du 22 février 2018 intégrant cette correction, à l'unanimité.

2. Attribution du marché d'élaboration des deux PLUi

l) Suite au lancement de la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration des deux PLUi de la CdC le 13 décembre 2017 (marché d'appel d'offres ouvert selon une procédure concurrentielle avec négociation), 11 offres ont été reçues avant la date limite de réception des offres du 05 février 12h00.

Parmi les 11 offres reçues, celle de GEOSTUDIO, incomplète n'a pu être analysée.

L'analyse et la notation des 10 offres se sont effectuées en plusieurs étapes dans le respect des clauses du règlement de la consultation (Equipe 20 pts, Méthodologie 15 pts, Concertation 15 pts, Calendrier 20 pts, Prix 30 pts). Les prix comportaient une tranche ferme et 4 tranches conditionnelles (1. 2. 3. consacrées à l'analyse environnementale, 4. pour l'intégration potentielle de Frazé dans la procédure).

- Au terme d'une première analyse, les 6 offres ayant obtenu la meilleure note ont été retenues pour faire l'objet d'une audition, tel qu'autorisé dans le règlement de consultation.

Offres	Sous-total TF	Total TF + 4 TC	Note
Citadia	237 825,00	296 650,00	81,18
Audicce	220 010,00	265 910,00	80,70
CDHU	268 975,00	324 355,00	78,48
Urban'ism	249 087,50	292 537,50	77,27
Ingespaces	221 400,00	264 700,00	74,81
Gilson	259 754,16	291 274,16	73,82
Urban'ism	171 240,00	251 715,00	72,25
Perspective	307 300,00	361 550,00	68,55
G2C	381 754,00	431 820,00	61,34
Codra	399 895,00	444 840,00	60,38

- Cette audition des candidats a eu lieu avec le Président, les 2 VP « aménagement de l'espace » et le Maire de Thiron-Gardais en date du 12 février 2018. Au terme de cette série d'auditions, les notes des 6 candidats ont pu être ajustées de la manière suivante.

Offres	Sous-total TF	Total TF + 4 TC	Note
Citadia	237 825,00	296 650,00	81,18
Gilson	259 754,16	291 274,16	78,32
Ingespaces	221 400,00	264 700,00	77,81
Audicce	220 010,00	265 910,00	77,20
CDHU	268 975,00	324 355,00	76,48
Urban'ism	249 087,50	292 537,50	76,27

- Les 3 candidats les mieux notés à l'issue de cette audition ont été invités à une négociation de leur proposition financière. A l'issue de cette négociation, les offres revues par les candidats et la notation qui en résulte sont les suivantes. Seule la tranche 4 a été prise en compte, dans la mesure où la mission « analyse environnementale » est confiée au PNR Perche (cf. voir plus bas dans la note).

Offres	Sous-total TF	Total TF + TC n°4	Note
Citadia	205 250,00	208 725,00	90,56
Gilson	219 052,50	222 052,50	86,43
Ingespaces	212 200,00	218 400,00	80,74

Lors de sa séance du 19 mars 2018, la Commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'offre de CITADIA.

OBJET : Attribution du marché pour l'élaboration de deux Plans locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide d'attribuer le marché pour l'élaboration de deux PLUi au bureau d'étude CITADIA pour un montant de 205 250 € HT pour la Tranche ferme et 4 170 € HT pour la tranche conditionnelle 4 en cas de nécessité en cours de procédure, et d'autoriser le Président à signer le marché correspondant avec le bureau d'études.

↳ Délibération n°39-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

3. Convention avec le PNR du Perche pour l'évaluation environnementale du PLUi

Lors du conseil communautaire du 22 février 2018, les élus ont donné leur accord pour confier au Parc naturel Régional la partie environnementale de l'élaboration des deux PLUi pour un montant de 18 500 € TTC (10 000 € pour le Perche Loupéen et 8 500 € pour le Perche Thironnais). En effet, la mutualisation des moyens permet au Parc de faire une proposition bien inférieure aux propositions des bureaux d'études.

L'étude concerne :

- L'état initial de l'environnement
- L'évaluation des incidences Natura 2000
- L'évaluation environnementale

Dans la convention proposée par le Parc, il est proposé de mutualiser l'équipe de spécialistes de l'environnement au service des communautés de communes du Perche (Terres de Perche et Perche) ainsi qu'auprès du PETR dans le cadre du SCOT. La CDC du Perche a approuvé cette convention lors de son dernier conseil communautaire.

Les élus de la CDC Terres de Perche ont demandé à avoir des précisions sur cette partie de la convention concernant le SCOT. En effet, certains se sont questionnés sur le portage de cette partie du SCOT par les CDC et non par le PETR lui-même.

- Le PETR n'étant pas membre du PNR, il devrait alors établir une mise en concurrence par un marché public s'il passait en direct avec le PNR. Le fait de passer par les CDC qui sont membres du PNR permet d'éviter cette mise en concurrence et les frais qui y sont liés.
- Par ailleurs, l'évaluation environnementale réalisée par le PNR telle que la convention le propose, n'est réalisable (dans sa méthode et dans son tarif) que si elle est réalisée sur l'ensemble du territoire et dans une temporalité proche (notamment en raison des moyens humains mobilisés par le PNR et de l'étude Trame Verte et Bleue à l'échelle des CDC). Si on découpait les évaluations environnementales entre chaque PLUi et SCOT, le coût serait très différent et l'intérêt de la mutualisation disparaîtrait.
- A l'échelle du SCOT, l'évaluation environnementale ne reviendrait qu'à 7 000 € (coût moyen classique de l'ordre de 50 000 €), soit une dépense très limitée pour un SCOT réalisé en régie. Il s'agit en effet de valoriser les éléments produits à l'échelle des PLUi dans l'évaluation environnementale du SCOT.

OBJET : Convention de partenariat avec le PNR du Perche pour l'évaluation environnementale du PLUi et du SCOT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Perche.

Cette convention comprend également la participation de la CDC Terres de Perche à l'analyse environnementale du SCOT, proratisée entre les 3 CDC (Perche, Forêts du Perche et Terres de Perche). Cette décision n'est donc applicable que si les autres CDC s'engagent dans la démarche.

Montant de la Convention : 18 500 € TTC pour la partie des 2 PLUi et 2 600 € TTC pour la partie SCOT.

↳ Délibération n°40-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

4. PLUi : Autorisation de programme (non mentionné à l'ordre du jour)

OBJET : Autorisation de programme pour l'élaboration de deux PLUi

Lors de sa séance du 27 mars 2017, le Conseil avait approuvé un plan pluriannuel d'investissement pour le PLUi sur la base de prix et de financement estimatifs. Ce plan portait sur un montant total de 350 000 € TTC et un autofinancement de 140 000 €.

A ce jour, au vu du montant des marchés et prestations approuvés, et de l'information d'un financement FDI plafonné à 30 % des dépenses HT, l'autorisation de programme peut être modifiée comme suit.

PLU Intercommunaux							
Plan pluriannuel d'investissement							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Dépenses (TTC)							
Elaboration des PLUi			85 000	76 000	60 000	30 000	251 000
Analyse environnementale PNR			10 000	9 000			19 000
Frais divers de procédure			5 000	5 000	10 000	10 000	30 000
Total dépenses	0	0	100 000	90 000	70 000	40 000	300 000
Recettes							
Etat (DGD)	6 200	25 590					31 790
FDI			25 500	22 950	17 500	10 000	75 950
FCTVA			14 700	13 200	11 400	6 500	45 800
Autofinancement	-6 200	-25 590	59 800	53 850	41 100	23 500	146 460
Total recettes	0	0	100 000	90 000	70 000	40 000	300 000

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide d'approuver ce plan pluriannuel d'investissement.

☞ Délibération n°41-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

5. Voirie communautaire 2018

1) Approbation du programme de travaux 2018 et demande de financement FDI

OBJET : Voirie communautaire 2018

Approbation du programme de travaux 2018 et demande de financement FDI

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme et son financement de la manière suivante :

		montant du marché Pigeon (€ HT)	Total (HT)
BELHOMERT	Chemin du carrefour	8 338,76 €	8 338,76 €
CHAMPROND EN GATINE	Grande rue	4 820,01 €	9 114,60 €
	Chemin du lavoir	4 294,58 €	
FONTAINE SIMON	rue des fourneaux	24 858,26 €	24 858,26 €
LA LOUPE	La Jubinière	1 898,19 €	52 647,36 €
	Avenue de la cerisaie	15 559,44 €	
	Ecole Rolland Garros	13 834,90 €	
	Rue des Genêts	14 095,58 €	
	Rue Henri Dunant	7 259,25 €	
MANOU	chemin des vallées	6 341,00 €	14 087,50 €
	chemin du Boulay Bellisseaux	7 746,50 €	
MEAUCE	rue de la fontaine	24 516,19 €	24 516,19 €
MONTIREAU	la Picarderie	2 107,84 €	3 069,37 €
	Cr 29	961,73 €	
MONTLANDON	Les Maisons rouges	5 630,53 €	11 994,48 €
	les Usages	6 363,95 €	
ST ELIPH	La Grande Butte	11 925,75 €	11 925,75 €
ST VICTOR DE BUTHON	le Boulay Bijault	18 347,13 €	18 347,13 €
ST MAURICE ST GERMAIN	La Giraudière	3 625,71 €	3 625,71 €
VAUPILLON	Le Clos Calcaire	3 172,20 €	10 007,63 €
	Le Clos enduit	5 159,30 €	
	Préau	1 676,13 €	
		192 532,74 €	192 532,74 €
CDC Terres de Perche	ZA La cerisaie	18 598,01 €	18 598,01 €
COMBRES	Grand Val	6 571,39 €	13 969,25 €
	La Chasseloyère	4 887,16 €	
	rue Jean Moulin	761,29 €	
	la Sèchenaie	1 749,41 €	
FRETIGNY	La Briotière	6 483,13 €	17 719,51 €
	Le Tarire	4 872,43 €	
	Les Usages	6 363,95 €	
HAPPONVILLIERS	L' Estre des champs	2 537,06 €	5 217,22 €
	Clos Mahaut	1 193,07 €	
	Bouches d'engouffrement	1 487,09 €	
MAROLLES LES BUIS	Val d'ozée	6 133,57 €	6 133,57 €
NONVILLIERS GRAND HOUX	place de l'église	8 639,90 €	15 009,39 €
	rue St Vincent Grand'houx	6 369,49 €	
SAINT DENIS D' AUTHOU	les usages	999,53 €	16 169,87 €
	St Hilaire	12 491,28 €	
	Les Petites Bordes	2 679,06 €	
THIRON GARDAIS	La Chambrie	19 025,28 €	19 353,92 €
	5 rue de l'étang	328,65 €	
		93 572,73 €	93 572,73 €
		304 703,48 €	304 703,48 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **approuve le programme de travaux de voirie 2018 dans les conditions ci-dessus à savoir :**
 - o 192 532,74 € HT dans les communes de l'ex CdC des Portes du Perche (dont 35 % seront financés par la CdC et 35 % par les communes par un fond de concours)
 - o 18 598,01 € HT dans le champ de la compétence économique de la CdC Terres de Perche (dont 70 % seront financés par la CdC)
 - o 93 572,73 € HT dans les communes de l'ex CdC du Perche Thironnais sous la forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage (dont 70 % seront financés par les communes)
- **sollicite des subventions du FDI à hauteur de 30 % du montant de ces travaux :**
 - o 91 411,04 € au titre de l'ensemble des travaux à l'exception de la commune de Frazé,
- **Autorise le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**
- **Autorise le Président à signer les conventions de mandats avec les communes de l'ex Perche Thironnais (Travaux pour compte de tiers).**

↳ Délibération n°42-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

OBJET : Voirie communautaire 2018 Commune de Frazé

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme et son financement de la manière suivante :

FRAZE	le Cormier (travaux prépa)	9 644,48 €	15 758,67 €
	la Haie Vierge	6 114,19 €	
Subvention FDI		4 727,60 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **approuve le programme de travaux de voirie 2018 dans les conditions ci-dessus à savoir**
 - o 15 758,67 € HT dans la commune de Frazé sous la forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage (dont 70 % seront financés par la commune)
- **sollicite des subventions du FDI à hauteur de 30 % du montant de ces travaux :**
 - o 4 727,60 € au titre de la commune de Frazé.
- **Autorise le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**
- **Autorise le Président à signer la convention de mandats avec la commune de Frazé (Travaux pour compte de tiers).**

↳ Délibération n°43-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

ii) Délégation de la compétence voirie

OBJET : Délégation de la compétence voirie

Pour les demandes de travaux des communes (secteur Portes du Perche) qui vont au-delà du programme de voirie 2018, il est proposé d'approuver une délégation de compétence voirie aux communes concernées conformément au tableau suivant :

BELHOMERT	
rue du général de Gaulle	convention
CHAMPROND EN GATINE	
rue des charnières	convention
rue du plessis et rue des rosiers	convention
FONTAINE SIMON	
chemin du minéral	convention
LA LOUPE	
Résidence Jean Moulin	convention
MEAUCE	
RD 15	convention
rue Geslain	convention
ST ELIPH	
La Raterie	convention
La Trinité des bois	convention
ST VICTOR DE BUTHON	
les sabions	convention
ST MAURICE ST GERMAIN	
Bel Air	convention

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide d'approuver les délégations de compétence voirie aux communes conformément au tableau ci-dessus.

↳ Délibération n°44-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

6. Compétence GEMAPI : Approbation des statuts du SMAR 28

Lors de sa séance du 22 février 2018, le Conseil de la CdC Terres de Perche a approuvé son adhésion au SMAR 28 pour l'ensemble de ses communes situées dans le bassin versant du Loir, à savoir Frazé, La Croix du Perche, Chassant, Thiron Gardais, Champrond en Gâtine, Les Corvées les Ys, Nonvilliers Grandhoux, Happonvilliers, Combres, Frétygny et Saint Denis d'Authou.

i)

OBJET : Approbation des statuts du SMAR 28

Par délibération CS 2018-10 du 27 février 2018, le Comité Syndical du SMAR 28 a approuvé la modification de son périmètre intégrant l'adhésion de la CdC Terres de Perche pour l'ensemble de ses communes situées dans le

bassin versant du Loir, à savoir Frazé, La Croix du Perche, Chassant, Thiron Gardais, Champrond en Gâtine, Les Corvées les Ys, Nonvilliers Grandhoux, Happonvilliers, Combres, Frétigny et Saint Denis d'Authou.

Par délibération CS 2018-11 du 27 février 2018, le Comité Syndical du SMAR 28 a approuvé la modification de ses statuts conformément au document annexé.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide d'approuver le périmètre et les statuts modifiés du SMAR 28 conformément à la présentation ci-dessus et au document annexé.

↳ Délibération n°46-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

ii)

Les statuts modifiés du SMAR précisent la composition du comité syndical avec 59 délégués titulaires et 59 délégués suppléants, dont 5 titulaires et 5 suppléants pour la CdC Terres de Perche.

Il est donc proposé au Conseil de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants n'étant pas obligatoirement délégués communautaires.

Note d'information : pour les 4 communes historiquement adhérentes, ces délégués étaient les suivants :

<i>Titulaire</i>	DOLLEANS	<i>Vincent</i>
<i>Suppléant</i>	COQUAND	<i>Bruno</i>
<i>Titulaire</i>	GARNIER	<i>Jérôme</i>
<i>suppléant</i>	GUERIN	<i>Yves</i>
<i>Titulaire</i>	PISTRE	<i>Brigitte</i>
<i>suppléant</i>	MASSON	<i>Fabien</i>
<i>Titulaire</i>	BRILLAND	<i>Josette</i>
<i>suppléant</i>	ADAM	<i>Yvette</i>

Le Conseil communautaire reporte la désignation de ses représentants au prochain conseil afin de se donner le temps d'interroger les communes concernées puis de désigner ces délégués.

7. Modification du tableau des effectifs

OBJET : Modification du tableau des effectifs au 01/04/2018

Compte tenu de la réorganisation en cours des effectifs du Parc Aquatique du Perche, il est proposé au conseil de modifier le tableau des effectifs au 01/04/2018 pour créer les postes suivants :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps plein
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe à temps plein

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le tableau des effectifs comme suit :

grade	Cat	Durée hebdomadaire en centième	durée hebdomadaire du poste H/mens		
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché territorial	A	35h	35h		
Rédacteur Principal de 1ère cl	B	35h	35h		
Adjoint administratif	C	25h	25h		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	25h	25h		
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h	35h		
Attaché principal	A	35h	35h		
Rédacteur territorial	B	35h	35H		
Attaché territorial	A	35h	35h		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	25h	25h		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h	35h		

Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h	35h		
Adjoint administratif	C	25h	25h		
Adjoint administratif	C	35h	35h		
Adjoint administratif	C	35h	35h		
Adjoint administratif		20h	20h		
Attaché territorial	A	35h	35h		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	30h	30h		
Adjoint technique	C	27h	27h		
Adjoint technique	C	35h	35h		
Adjoint technique	C	27h	27h		
Adjoint technique 1ère classe	C	35h	35h		
Adjoint technique 1ère classe	C	35h	35h		
Adjoint technique	C	35h	35h		
Adjoint technique	C	35h	35h		
Adjoint technique principal 1ère cl	C	20h	20h		
Technicien	B	5h	5h		
Adjoint technique principal 2ème cl	C	30h	30h		
Ingénieur principal	A	35h	35h		
Adjoint technique	C	7h60	7h40		
Technicien territorial	B	35h	35h		
Adjoint technique	C	10h	10h		
Adjoint technique	C	35h	35h		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h	35h		
Technicien territorial	B	35h	35h		
Adjoint technique	C	35h	35h		
Agent technique		20h	20h		
Agent technique		35h	35h		
Agent technique					
FILIERE SPORTIVE					
EAPS	B	35h	35h		
EAPS	B	35h	35h		
EAPS	B	35h	35h		01/04/2018
EAPS principal de 2ème classe	B	35h	35h		01/04/2018
EAPS principal 1ère classe	B	35h	35h		

↳ Délibération n°45-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Domaine de l'Abbaye : fixation des tarifs de l'Escape Game

i)

Lors de sa séance du 22 janvier 2018, le Conseil a approuvé un programme de développement du Domaine de l'Abbaye et son plan de financement comprenant :

- La création de deux salles d'escape game
- La création d'une application numérique extérieure
- Le remarketing des activités existantes
- L'accroissement de la communication et de la promotion du site
- Le recrutement d'un agent de développement pour assurer l'ensemble de ces missions

Suite à cette décision et au dépôt du dossier de financement LEADER, le recrutement de Charlotte SOLIER a été effectué. Ceci a permis d'avancer de manière opérationnelle sur la définition de la marque « Domaine de l'Abbaye » incluant l'ensemble du catalogue de prestations existantes, la création en cours des deux salles d'Escape dont la première sera opérationnelle courant avril, la création d'une charte graphique et l'élaboration de différents supports de communication opérationnels avant le calendrier des bourses touristiques.

ii)

Au regard du plan de financement et des tarifs pratiqués aux alentours pour les salles d'escape game, il est proposé au Conseil de valider les tarifs de commercialisation suivants :

Tarif par salle	Semaine	Week-end (du vendredi 16h au dimanche 22h)
3 personnes et moins	20 € / joueur	22 € / joueur
4 personnes	18 € / joueur	20 € / joueur
5 personnes	17 € / joueur	19 € / joueur
6 personnes et plus	16 € / joueur	18 € / joueur

iii)

OBJET : Domaine de l'Abbaye : fixation des tarifs de l'Escape Game

Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

- **La fixation des tarifs tels que décrits dans le tableau ci-dessus.**

Tarif par salle	Semaine	Week-end (du vendredi 16h au dimanche 22h)
3 personnes et moins	20 € / joueur	22 € / joueur
4 personnes	18 € / joueur	20 € / joueur
5 personnes	17 € / joueur	19 € / joueur
6 personnes et plus	16 € / joueur	18 € / joueur

- **La franchise de TVA.**

Suite à plusieurs échanges avec les services fiscaux, il apparaît que cette activité qui entre dans le champ commercial devra être assujettie à la TVA. Cependant, s'agissant du démarrage de l'activité et jusqu'à que le chiffre d'affaires HT généré par celle-ci reste inférieur à 32 900 €, l'activité pourra bénéficier d'une franchise de TVA.

Aussi, il est proposé au Conseil d'approuver la création d'un service spécifique au sein du budget principal de la CdC, strictement affecté à cette activité d'escape game (à laquelle s'ajouteront les autres applications extérieures le cas échéant), qui permettra de bien identifier et de tenir informés les services fiscaux du chiffre d'affaires de l'activité, et d'assujettir à la TVA l'ensemble de cette activité dès lors que cela s'imposera.

L'individualisation du service au sein du budget général permet de bénéficier dans un premier temps d'une franchise de TVA, puis d'opter pour l'assujettissement à la TVA lorsque les seuils légaux de chiffres d'affaires seront atteints.

↳ Délibération n°47-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

9. Subvention aux associations

Les subventions de la CdC visent à promouvoir les manifestations exceptionnelles qui doivent avoir une vocation culturelle ou sportive, fédérer ou s'adresser au maximum de communes et habitants du territoire. Il ne s'agit pas non plus de financer les dépenses de fonctionnement d'une association.

Lors de sa séance du 19 mars, la Commission des finances de la CdC a examiné les demandes de subventions adressées par les associations du territoire et proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2018 de la manière suivante :

OBJET : Subventions aux associations 2018

Association	Projet	Montant
Champs livres	Festival « permaculture » à Champrond	1 000
Ordre de Tiron	Rassemblement européen « Celtiron »	5 000
Comité des fêtes La Loupe	Festival de musique	2 500
OT Perche loupéen et thironnais	Festival d'aquarelle à Thiron	1 000
Sous-Total		9 500
OT Perche loupéen et thironnais	Accueil, animation et promotion touristique	42 000
Total		51 500

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer en 2018 les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

↳ Délibération n°48-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

10. Subventions aux budgets annexes

OBJET : Subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre à effectuer du budget général aux budgets annexes, tel que présenté dans les documents budgétaires sont les suivantes :

- ↳ Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine » : 15 105,26 €
- ↳ Budget annexe « ZA La Loupe » : 49 237,37 €
- ↳ Budget annexe « Bâtiments relais intercommunaux » : 25 755,93 €
- ↳ Budget annexe « Pôle tertiaire » : 62 934,15 €
- ↳ Budget annexe « Transports » : 168 485,61 €
- ↳ Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » : 31 563,48 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes telles que présentées ci-dessus.

↳ Délibération n°49-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

11. Fiscalité : taux d'imposition 2018

i)

OBJET : Taux d'imposition 2018

Après en avoir délibéré, le conseil vote les taux de fiscalité 2018 de la manière suivante (maintien des taux 2017) :

- **Taxe d'habitation : 10,19 %**
- **Taxe sur le foncier bâti : 0,723 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 3,17 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 20,67 %**

↳ Délibération n°50-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

ii) TEOM

Les 24 communes sont réparties dans deux syndicats distincts pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

i)

Les 13 communes de l'ex CdC des Portes du Perche sont desservies par le SIRTOM de Courville sur Eure. Le service est le suivant :

- ↳ Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des emballages ménagers
- ↳ Collecte du papier et du verre en apport volontaire.

Le SIRTOM de Courville a communiqué la nécessité d'augmenter le taux de TEOM de 12,60 % en 2017 à 13 % en 2018. Selon les bases prévisionnelles 2018, le produit serait alors de 7 574 560 x 13 % = 984 692,80 €

ii)

Les 10 communes de l'ex CdC du Perche thironnais et la commune de Frazé sont desservies par le SICTOM de Nogent le Rotrou. Le service est le suivant :

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères
- Collecte des emballages ménagers, du papier et du verre en apport volontaire.

Le SICTOM de Nogent a communiqué le maintien du taux de TEOM de 2017, à hauteur de 8,80 % en 2018. Selon les bases prévisionnelles 2018, le produit serait alors de 3 758 647 x 8,80 % = 330 760,93 €

OBJET : Taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères 2018

Le Conseil après en avoir délibéré fixe le vote des taux de TEOM 2018 de la manière suivante :

- o 13 communes ex CdC des Portes du Perche : 13,00 %
- o 10 communes ex CdC du Perche thironnais et Frazé : 8,80 %.

↳ Délibération n°52-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

12. Durée d'amortissement des immobilisations

Lors de sa séance du 22 janvier 2018, le Conseil a fixé la durée d'amortissement des nouvelles immobilisations. Il a en l'occurrence fixé cette durée à 30 ans pour les constructions.

Il est proposé au Conseil de fixer également à 30 ans cette durée pour les constructions antérieures du budget annexe « Maison de Santé pluridisciplinaire » correspondant au n° d'inventaire LL2010001 ainsi que pour les subventions correspondantes.

Objet : MSP – Modification durée amortissement bien N° LL2010001

Durée d'amortissement des immobilisations

Lors de sa séance du 22 janvier 2018, le Conseil a fixé la durée d'amortissement des nouvelles immobilisations. Il a en l'occurrence fixé cette durée à 30 ans pour les constructions.

Il est proposé au Conseil de fixer également à 30 ans cette durée pour les constructions antérieures du budget annexe « Maison de Santé pluridisciplinaire » correspondant au n° d'inventaire LL2010001 ainsi que pour les subventions correspondantes.

N° Inventaire :				LL2010001
Valeur brute du bien				1 375 571.26 €
Valeur Nette Comptable au 31/12/2017				1 129 654.45 €
Durée amortissement au 01/01/2018				30 ans
<u>Subventions</u>				
1312	VB	260 200	VNC	190 804
1318	VB	50 000	VNC	36 668
1311	VB	256 800	VNC	188 316

Le Conseil approuve cette modification à l'unanimité.

↳ Délibération n°51-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

13. Constitutions de provisions

Objet : Constitution de provisions

Les provisions budgétaires proposées dans les documents de présentation budgétaire sont les suivantes :

i) Budget annexe « Bâtiments relais intercommunaux » : provision en fonctionnement pour risques et charges de 26 200 €. Le montant total provisionné sur ce budget annexe sera alors de 70 642,60 €.

ii) Budget annexe « Pôle tertiaire » : provision en fonctionnement pour risques et charges de 15 000 €. Le montant total provisionné sur ce budget annexe sera alors de 40 000 €.

iii) Budget général : provision en investissement pour charges de 120 000 €. Le montant total provisionné sera alors de 120 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver la constitution de provisions budgétaires tel que présenté ci-dessus.

↳ Délibération n°53-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

14. Vote des budgets primitifs 2018

Après avoir présenté les budgets, le Président préside le vote des différents budgets.

- **Budget annexe « ZA Champrond en Gâtine »**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Champrond en Gâtine** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	444 095,64	444 095,64
Investissement	440 244,84	440 244,84
TOTAL	884 340,48	884 340,48

↳ Délibération n°54-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- **Budget annexe « ZA La Loupe »**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA La Loupe** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 083 552,36	1 083 552,36
Investissement	1 050 425,05	1 050 425,05
TOTAL	2 133 977,41	2 133 977,41

↳ Délibération n°55-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- **Budget annexe « ZA Thiron Gardais »**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **ZA Thiron Gardais** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	569 545,60	569 545,60
Investissement	569 540,60	569 540,60
TOTAL	1 139 086,20	1 139 086,20

↳ Délibération n°56-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- **Budget annexe « Bâtiments relais intercommunaux »**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Bâtiments Relais Intercommunaux** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	123 958,93	123 958,93
Investissement	87 403,22	87 403,22
TOTAL	211 362,15	211 362,15

↳ Délibération n°57-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- **Budget annexe « Pôle tertiaire »**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « **Pôle tertiaire** » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	166 694,06	166 694,06
Investissement	125 967,97	125 967,97
TOTAL	292 662,03	292 662,03

↳ Délibération n°59-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Transports »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Transports » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	194 114,61	194 114,61
Investissement	7 783,77	7 783,77
TOTAL	201 898,38	201 898,38

↳ Délibération n°58-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Maison de santé pluridisciplinaire » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	108 279,74	108 279,74
Investissement	66 561,56	66 561,56
TOTAL	174 841,30	174 841,30

↳ Délibération n°60-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « SPANC »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « SPANC » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	157 197,06	157 197,06
Investissement	228 982,66	228 982,66
TOTAL	386 179,72	386 179,72

↳ Délibération n°61-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget annexe « Interconnexion du réseau d'eau potable »

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Interconnexion du réseau d'eau potable » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	32 312,16	32 312,16
Investissement	3 906 689,89	3 906 689,89
TOTAL	3 939 002,05	3 939 002,05

↳ Délibération n°62-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

- Budget principal

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif « Général » de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 713 908,48	7 713 908,48
Investissement	3 597 193,72	3 597 193,72
TOTAL	11 311 102,20	11 311 102,20

↳ Délibération n°63-18 (32 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

15. Questions diverses

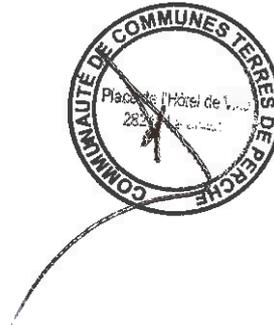
Calendrier prévisionnel des prochaines séances :

1. Lundi 23 avril – 18h45 : Conférence des Maires – Salle des mariages, Mairie de La Loupe
2. Lundi 14 mai – 18h45 : Conseil communautaire (voire également : conférence des maires) Salle des fêtes de Frétigny
3. Lundi 11 juin – 18h45 : Conférence des maires – Grange aux Dîmes à Thiron Gardais
4. Lundi 18 juin – 18h45 : Conférence des maires (sous réserve) - Salle des mariages, Mairie de La Loupe
5. Lundi 25 juin – 18h45 : Conseil communautaire (Frazé) avec pique-nique.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20h30

Le prochain Conseil communautaire se tiendra le lundi 14 mai 2018 à la salle des fêtes de Frétigny à 18h45.
Vu pour être affiché le 5 avril 2018

Le Président
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.